
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 3.12.2006

de 10.00 – 21.45h

a l'hôtel Aigle Noir 1740 Neyruz FR

1. Bienvenue et constatation de la convocation réglementaire

Le **président de la CTAMO UDA Wöhning** ouvre la séance à 10.15 et salue les personnes présentes. En particulier il salue le mandataire et vice-président de la SCS, Matthias Leuthold.

Concernant le déroulement de la séance, il fait savoir qu'un apéro avec ensuite déjeuner sera servi à environ 12.15h. A environ 13.15h la séance continuera. La pause café (si nécessaire) aura lieu à environ 16.00h.

Cypat'agil a organisé cette assemblée. Udo Wöhning les remercie et prie Jean-Pierre Buol en tant que président de Cypat'agil d'adresser quelques mots.

Jean-Pierre Buol Cypat'agil souhaite la bienvenue aux participants de l'assemblée à Neyruz. Il prie l'assemblée d'assumer la responsabilité pour notre sport et de prendre les décisions dans l'intérêt de tous et pas selon des motifs personnels. En plus il appelle l'assemblée à coopérer entre les régions.

Il présente son club. Cypat'agil a été constitué il y a 10 ans et est un club purement d'agility. Pendant l'été ils s'entraînent dehors à Cottens et en hiver dans une halle.

Udo Wöhning CTAMO présente les traductrices, madame Marie-Louise Sialm et madame Vivianne Vaucher. Comme d'habitude dans la SCS, monsieur Zeno Thomann est responsable pour le son et la technique.

Le procès-verbal est écrit par Heidi Erhart.

Il annonce que toute l'assemblée est enregistrée sur bande magnétique.

Les clubs de race et les sections suivantes sont excusés:

KV Maienfeld, KV Oberwil, AT Liechtenstein, HSP Allschwil, SC St. Imier, Schweiz. Rottweilerhunde Klub, Schweiz. Klub für kleine Münsterländer, Zentrale Schweiz. Interessengemeinschaft ZIG, Whippet & Windspiel Club der Schweiz.

Udo Wöhning constate que l'assemblée a été convoquée correctement selon les statuts. Malheureusement l'assemblée a dû être reportée à aujourd'hui à cause de raison d'organisation. L'assemblée extraordinaire des délégués a été publiée dans le HUNDE No 14 et dans Cyno No 10 dans le délai fixé. La documentation a été envoyée par écrit à temps aux présidents. Il demande à chaque personne qui prend la parole de se présenter avec son prénom, son nom et sa section et de ne pas parler suisse allemand.

2. Election des scrutateurs

Table 1: Regula Tschanz

Table 2: Frédéric Gaudard

Table 3: Elisabeth Kretz

Table 4: Nicole Riezinger

Table 5: Rolf Graber

Table 6 et table du comité: Josane Venetz

Les scrutateurs sont confirmés avec une large majorité.

3. Agrément de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé avec une large majorité.

Il y a 148 délégués ayant le droit de voter dans la salle.

4. Renouvellement des règlements

La CTAMO a fait la demande d'introduire un nouveau règlement de concours (RC). Dans les dernières 3 années un certain rapprochement est résulté entre les diverses disciplines de sport canin réunies dans la SCS (CTUS, CTCH, CTAMO) concernant les règlements supérieurs. Ceci a amené la CTAMO et le CC à introduire aussi dans la CTAMO un règlement de concours (RC) afin qu'il y ait partout les mêmes conditions. LE RC contient une partie générale, une partie contenant le règlement, les championnats et un appendice avec les directives et les règlements de la FCI.

Matthias Leuthold prend position au nom du CC sur le renouvellement des règlements. Les règlements devraient être adaptés dans le domaine du chien d'utilité et de sport même. La partie générale s'étend sur tous les groupes de travail. Ceci se réfère surtout sur le domaine de sanction, de plainte et de recours, tous les sportifs doivent avoir les mêmes droits mais aussi les mêmes devoirs. Puis suit la partie spécifique concernant le sport qui est édité séparément. Le but de notre assemblée d'aujourd'hui est l'adaptation de la version des règlements de la CTAMO aux règlements des autres Commissions techniques.

Jean-Pierre Buol réplique qu'on nous propose aujourd'hui une centralisation. Chaque sport est individuel et doit être exercé selon ses propres besoins. Partout où une centralisation a eu lieu, ceci était au désavantage des participants et tout devenait plus compliqué. Si le CC veut intervenir dans nos disciplines de sport, ceci n'est pas bien, car selon lui le CC est trop éloigné des disciplines de sport et ne sait pas qu'est-ce qu'il s'y passe. Au nom de Cypat'agil il propose de refuser cette fusion de règlements et d'éviter de réunir les diverses disciplines de sport qui n'ont rien à faire entre eux.

Udo Wöhning explique que les règlements pour l'exécution des trois disciplines de sport sont édités séparément et le resteront. Le règlement commun concerne seul la forme et les directives générales valant pour toutes les disciplines de sport. Si aujourd'hui la modification du règlement est acceptée, les trois disciplines de sport auront un règlement de concours commun avec les chapitres : Directives générales, un règlement par discipline de sport, un règlement pour les championnats d'agility et d'obédience et un appendice par discipline de sport. Dans cette œuvre commune les demandes approuvées aujourd'hui y seront aussi intégrées. Si la demande de la CTAMO est rejetée, nous aurions encore comme jusqu'à présent trois différents règlements avec les demandes d'aujourd'hui. Udo Wöhning prie l'assemblée d'accepter les modifications proposées.

Marco Mouwen AT Züri-West pose la question si cela concerne aussi le règlement de concours des juges acceptés en 2003.

Udo Wöhning précise que le règlement de concours des juges ne sera pas intégré dans le RC.

Mario Bonetti Argovia Jolly Dogs fait la demande d'ordre de voter seulement à la fin sur la forme entière et en premier de discuter et de voter sur les détails, donc de voter à la fin sur le « cadre ». Il voudrait savoir du début qu'est-ce qu'il va accepter ou refuser.

Demande d'ordre Mario Bonetti: Le déroulement va être renverser, c'est-à-dire en premier on discute sur les règlements individuels et ensuite sur l'œuvre entière.

Lita Reis SKG Zürich demande si la CTAMO obtient plus d'autorisation pour les directives avec les nouveaux règlements.

Udo Wöhning explique que ce n'est pas le cas, car rien n'est modifié concernant le droit d'injonction.

Vote sur la demande d'ordre de Mario Bonetti: Oui = 116 voix, non = 19 voix. **La demande de Mario Bonetti est approuvée.**

Philip Fröhlich SKG Bremgarten propose de discuter en premier sur les règlements et ensuite sur les directives générales car un autre ordre ne ferait pas de sens.

La proposition de Philip Fröhlich est acceptée. C'est-à-dire en premier on discute sur les règlements.

Philip Fröhlich félicite l'équipe suisse d'obédience pour son succès formidable au championnat du monde en Pologne.

Jean-Pierre Buol félicite le CO et les aides pour l'organisation du championnat du monde à Bale, le team d'entraîneur de l'équipe national et l'équipe nationale.

Nouveau règlement de concours composé de:

a) En général

Directives générales

Cette partie sera discutée à la fin de l'assemblée. Les directives générales valent pour toutes les disciplines de sport.

b) Règlements

Règlement Mobility

Udo Wöhning explique que le règlement de mobility est vieilli et c'est la raison pourquoi il y a des demandes pour quatre modifications. Ces demandes ont été envoyées avec la documentation.

1.2 Avis de concours

2.4 Prix

2.6 Finance d'inscription

4.2 Saut en hauteur

Udo Wöhning propose de voter sur ces modifications ensemble. Personne ne demande la parole.

Les quatre modifications proposées par la CTAMO sont approuvées à l'unanimité.

b) Règlements

Règlement Obedience

Oski Tschupp CTAMO prend la parole. Dû aux changements déterminés par la FCI il doit y avoir des modifications dans le règlement d'obedience suisse. Le règlement d'obedience a été conçu de nouveau en 2002. Le but à cette époque d'aujourd'hui est l'orientation au règlement d'obedience de la FCI. Le règlement de la FCI a été modifié le 1.1.2006. Un groupe de projet composé de juges d'obedience a élaboré les modifications existantes aujourd'hui. Le règlement suisse a bénéficié de beaucoup d'intérêt sur le secteur international. La FCI a nommé un groupe de projet qui devra discuter si on pourrait introduire à côté de la classe 3 une classe 2 FCI analogue au règlement suisse, et même plus tard une classe 1 FCI (analogue au règlement RCI). Le règlement de la FCI est aujourd'hui appliqué en Suisse pour les concours internationaux, les qualifications pour championnat d'Europe et championnat de monde. C'est-à-dire les épreuves de qualification sont jugées selon le règlement de la FCI. Il prie l'assemblée d'approuver les demandes car nous suivons les règlements internationaux.

Udo Wöhning: La CTAMO fait la demande de modifier le règlement d'obedience selon les articles suivants.

1.0 Règlement introduction, exécution des devoirs et introduction générales des classes Beginners, 1, 2, 3

Les demandes sont adoptées avec une large majorité.

6. Chien et conducteur

7. Concours

8. Evaluations

Les demandes sont adoptées avec une large majorité.

Demande KV Säli Olten 7.3 Organisation d'un concours

H.P. Jutzi KV Säli Olten explique la demande de son club qu'il serait plus facile pour les beginners et ceux de la classe 1 de garder l'ordre des devoirs, ainsi les conducteurs auraient moins de scrupules de s'inscrire pour un concours.

Josiane Venetz HSV Oberwallis n'est pas de cette opinion. Dans les classes inférieures le déroulement est mené par l'aide du concours. Ce n'est donc pas plus facile si le déroulement est appris par cœur.

Oski Tschupp expose que la CTAMO veut favoriser la routine déjà chez les beginners et la classe 1 et veut donc déjà commencer avec un déroulement variable chez ces classes. Les conducteurs sont orientés assez tôt sur le déroulement des devoirs et peuvent se préparer. Il est prévu d'introduire 3 à 4 modèles de déroulement, c'est-à-dire il n'y aura pas de déroulement incontrôlé.

La demande KV Säli Olten est rejetée avec une large majorité.

La demande de la CTAMO concernant le déroulement des concours est adoptée une large majorité.

Demande Berner Club für Polizeihunde 7.4 Terrain de concours

La taille du ring doit être dans les halles d'au moins 20x30m et dehors d'au moins 30x40m.

Nicole Schmid Berner Club für Polizeihunde représente la demande du BCP et est à la disposition pour des questions.

Comme personne ne prend la parole, **Oskar Tschupp** prend position. Jusqu'à maintenant il n'y avait jamais de problèmes avec la taille des rings (dehors 25x40m, dans les halles 20x30m) sur le secteur national et international. La CTAMO demande de rejeter la demande du BCP à cause des normes de la FCI et pour éviter des problèmes auprès des clubs avec des places plus petites et d'approuver la demande de la CTAMO.

La demande du BCP est rejetée avec une large majorité.

La demande de la CTAMO concernant la taille des rings est adoptée avec une large majorité.

Demande KV Wengi Solothurn 7.5 Liste de matériel

KV Wengi Solothurn fait la demande de garder la taille des objets de rapport et des objets en métal car à cause de la forte réduction des poids on ne peut plus choisir des objets concernant à la taille des chiens, surtout pour les chiens à grande taille.

Oski Tschupp explique en plus que la FCI exige une nouvelle liste de matériel. Celle-ci a été adoptée par la CTAMO afin que les conducteurs et les chiens puissent s'entraîner déjà tôt pour les engagements internationaux.

La demande du KV Wengi Solothurn est rejetée avec une large majorité.

La demande de la CTAMO concernant la nouvelle liste de matériel est adoptée avec une large majorité.

Demande de la CTAMO 7.5 Liste du matériel

Dans la liste du matériel 7.5 dans le règlement actuel la hauteur des cônes est de 15 cm. La CTAMO fait la demande d'étendre un peu cette hauteur. Nouveau texte : Il doit y avoir suffisamment de marquages et de cônes pour démarquer le ring et les exercices individuels. Cônes environ 15-23 cm, marquages environ 15 cm.

La demande de la CTAMO concernant la taille des marques est approuvée avec une large majorité.

Demande de la CTAMO: supprimer le Dog of the Year Obedience sans contrepartie.

La demande de la CTAMO de supprimer le Dog of the Year Obedience est approuvée.

c) Championnats

Championnat suisse obedience

Demande CTAMO 1. Championnats et titre

Demande KV Säli Olten 1.2 Directives d'admission

H.P. Jutzi veut décrire exactement dans le règlement combien de temps on a pour s'inscrire pour le CS. Il veut avancer la date pour la clôture des inscriptions ultérieur, plus tôt que ce qui est décrit maintenant dans le règlement.

Nouvelle Demande KV Säli Olten : Inscription pour la participation au CS jusqu'à 4 semaines avant le CS.

Changement d'inscription jusqu'à 1 semaine avant le CS.

Cette demande est rejetée avec une large majorité.

Züri-West retire sa demande de pouvoir s'inscrire ultérieurement jusqu'au plus tard 2 jours après avoir passer dans la classe 3.

Demande Rolf Graber KV Murten: Inscription pour le CS selon avis d'inscription. Inscription ultérieur jusqu'au lundi 12.00 si le team a un « B » le week-end avant le CS.

Cette demande est approuvée avec une large majorité.

La demande de la CTAMO que tout reste comme dans le règlement actuel est rejetée avec une large majorité.

Demande CTAMO 9. Championnats et titre (1.1.Généralités, 1.2.Conditions d'admission, 1.5 Dispositions finales).

La CTAMO fait la demande de modifier le règlement d'obedience concernant les articles mentionnés et de les intégrer dans le chapitre CS et championnats internationaux.

Udo Wöhning explique sur demande quel est la fonction d'un juge arbitre.

La demande est approuvée avec une large majorité.

Demande CTAMO 9. Championnats et titre (1. Championnats d'Europe et de monde FCI 1.1 Généralités)

La CTAMO fait la demande d'ajouter cet article selon les documents (Juge Arbitre).

La demande est approuvée avec une large majorité.

Demande CTAMO 10. Sanctions, plaintes, recours

Ces articles du règlement d'obedience devraient être intégrés dans la partie générale du règlement.

Matthias Leuthold explique: Les nouvelles directives sont en principe identiques avec ceux du AG des chiens d'utilité et de sport. Avec cette modification beaucoup d'imprécisions seront éliminées. La protection juridique sera clairement définie.

La demande est approuvée avec une large majorité.

Demande CTAMO délai d'introduction du nouveau règlement d'obedience

Afin que le règlement d'obedience puisse être réaliser de manière optimale pour les sportifs, les juges et les organisateurs et afin de pouvoir faire la formation nécessaire, la CTAMO fait la demande d'introduire le nouveau règlement le 1.7.2007.

La demande délai d'introduction est approuvée avec une large majorité.

b) Règlements

Règlement d'agility

8.3 Critères de passage en classe supérieure et de relégation pour les classes de travail

Cypat'agil fait la demande C, avant de discuter en détail, de voter sur le principe de la relégation obligatoire sans aborder la réglementation en détail.

Jean-Pierre Buol veut ainsi fixer que tout le monde parle de la même chose. Pour les concours au niveau international, la relégation est nécessaire.

La demande de Cypat'agil de discuter en premier sur la relégation est approuvée avec 65 oui contre 41 non.

Jean-Pierre Buol demande l'assemblée de prendre position concernant ce thème.

Udo Wöhning explique: Le groupe de travail s'occupant du passage en classe supérieure et de la relégation, crée il y a 3 ans, a fait la demande de supprimer la relégation. En premier on discute sur le passage en classe supérieur et la relégation en général et puis on vote.

Philip Fröhlich comme membre du groupe de travail explique que l'idée d'origine « relégation oui ou non » est née il y a quelques années dans un club d'agility. La classe 3 représentait depuis le début l'élite sportive. Avec la relégation cette classe devait rester petite. Ceci était une erreur. Seulement avec le moyen de la relégation, le niveau de la classe ne peut pas être maintenu. Il se trouve toujours des teams dans la classe 3 qui ne devraient pas y être. Cependant les chiens qui doivent faire une pause, d'une raison ou d'une autre (blessure, chiots etc.) ne peuvent pas se confirmer et sont relégués. A cette époque les teams devaient chercher autant de possibilité que possible pour participer à un concours. Aujourd'hui il y a assez de concours. Si on supprimait la relégation, on devrait rendre le passage en classe supérieure bien plus difficile. Les teams qui ne remplissent pas les exigences ne devraient plus avoir accès à la classe 3.

Fredi Surber Hasliflyers ajoute que nous faisons partie de la FCI qui ne connaît pas de relégation. Seulement la Suisse a la relégation. Ceci produit un stress superflu. Pour organiser un CS dans une forme acceptable, on devrait faire des qualifications pour le CS..

Mario Bonetti approuve la relégation car c'est le seul moyen de déterminer quels teams devraient être dans la classe 3. En plus sans relégation on devrait trouver une solution qui peut participer aux qualifications pour le CM et qui peut aller au CS. Il trouve que les qualifications avec une épreuve d'espoir pour le CS sont une solution malencontreuse.

Philip Fröhlich abrège la discussion en proposant de faire un vote consultatif concernant la relégation.

Le vote consultatif montre que la majorité veut garder la relégation.

Philip Fröhlich demande quels chiens devraient être dans la classe 3? Les critères sont : grande vitesse, si possible sans fautes. Les chiens typiques pour la classe 3 sont très rapides et ne font si possible pas de fautes. Les chiens lents qui font des fautes ne devraient pas être dans la classe 3. La discussion concernant l'admission aux qualifications ou l'admission au CS résulte des buts fixés pour les chiens dans la classe 3.

Toni Schmid Click'Agil demande s'il s'agit seulement des championnats. Est-ce que tout se tourne seulement sur la question qui, quand et à quel championnat ?

Marco Mouwen approuve la relégation. Agility est le seul sport canin qui exige d'un chien une haute performance physique (comparable au sport équestre). La Suisse n'est pas le seul pays qui connaît la relégation. En Hollande la relégation existait déjà quand en Suisse personne n'en parlait.

Brigitta Gersbach CTAMO répond à Toni Schmid que la CTAMO est là pour tous les teams, c'est-à-dire pour l'élite et la masse.

Toni Schmid la remercie. Il ajoute qu'on a besoin de la classe 3 pour les champions avec confirmation internationale. Seulement il s'étonne que tout le règlement doive être adapté à cause de cette classe. Il veut que le comité prenne position sur ce thème. On pourrait économiser beaucoup de temps si on élaborait pour la classe 3 des règlements spéciaux et bien plus strictes concernant le CS, les qualifications, le passage en classe supérieure / relégation et que tout le restant resterait comme auparavant.

Udo Wöhning précise que la discussion actuelle est la question sur le passage en classe supérieure / relégation et non sur quelconques championnats. Le thème de championnat sera traité plus tard et là on pourra fixer les critères concernant ce thème.

Renate Madöry Tibet Terrier Club veut supprimer la relégation. Les classes peuvent être maintenues en équilibre avec des critères plus stricts pour le passage en classe supérieure, seulement des « passages obligatoires » et une relégation facultative. En plus la taille de la classe 3 est seulement importante lors du CS et des épreuves de qualification. Il est mieux qu'il y ait lors des concours normaux assez de participants dans les classes 3.

La demande de la CTAMO concernant 8.3 pour supprimer la relégation est rejetée.

Demande GWS 8.3.1 Introduction de la classe 4 pour la catégorie large

Carola Vilorio GWS: On exige une élite avec des chiens rapides et sans fautes. La classe actuelle 3 se divise en sportifs de loisir et sportifs d'élite. Dans la GWS fait la demande d'introduire une classe large 4 qui devrait être seulement pour les chiens les plus rapides et les meilleurs.

Philip Fröhlich réplique qu'exactement ce but avait été défini avec l'introduction de la classe 3. Sans mécanismes additionnels de régulation, la classe 4 sera aussi trop grande après une année.

Carola Vilorio répond que les critères de passage dans cette classe devraient être réglés en plus avec un minimum de mètre par seconde (p.e. 4m sec).

La demande du GWS pour introduire une classe large 4 est rejetée.

Demande No 11 Cypat'agil 8.2.1 Valeurs indicatives pour la classe 3

Contrairement à la proposition de la CTAMO concernant les valeurs indicatives en rapport des licences actives, Cypat'agil veut fixer des valeurs indicatives fixes (Large 200, Medium 80, Small 80).

Philip Fröhlich fait la demande d'ordre de discuter avant tout dans quelle forme on devrait organiser le CS dans l'avenir.

Jean-Pierre Buol fait la demande d'ordre d'arrêter à ce point l'assemblée extraordinaire des délégués et que la CTAMO présente un meilleur projet après discussions générales dans toute la Suisse, ceci afin de créer un bon règlement basé sur ce nouveau projet.

Udo Wöhning explique que pour cette assemblée extraordinaire des délégués il y avait eu un projet. Malheureusement celui-ci a été rejeté par une demande.

Philip Fröhlich est tout à fait contre un nouvel ajournement. Leopoldo Calabria doit savoir combien de teams vont participer au CS 2007.

Leopoldo Calabria SC Vaudoise veut faire du CS un événement. Il y a à Lausanne place pour 3 rings dans la halle. Il ne peut pas comme à Avenches offrir en plus un concours ouvert à tous. Pour travailler de façon rentable il doit avoir au moins 350 teams, autrement il retire sa candidature. Leopoldo Calabria doit savoir maintenant quels critères vont être valables pour l'admission au CS 2007.

La demande d'ordre sur l'ajournement de l'assemblée extraordinaire des délégués est rejetée.

Philip Fröhlich répète sa demande d'ordre de tout d'abord discuter si tous ceux de la classe 3 puissent participer au CS ou s'il va y avoir des qualifications.

La demande d'ordre sur une discussion préalable sur les modalités du CS est approuvée.

Fredi Surber remarque qu'on pourrait aussi organiser des CS plus petits avec seulement 1 ring. Il voudrait autoriser la CTAMO de fixer des critères de qualification.

Philip Fröhlich explique qu'un CS avec tous ceux de la classe 3 n'est plus réalisable. Sans épreuves de qualification les règles du passage en classe supérieure et de relégation publiées actuellement devraient être rendues massivement plus difficiles. Il préfère des pelotons nettement définis. On devra aussi discuter comment définir ceux-ci. Selon lui on pourrait éliminer les valeurs indicatives.

L'assemblée décide qu'au CS seul les meilleurs de la classe 3 puissent y participer.

Mario Bonetti voudrait conserver les valeurs indicatives et selon le lieu d'exécution du CS décider s'il y a des épreuves de qualification oui ou non.

Rolf Graber est de l'opinion que si possible tous ceux de la classe 3 devraient pouvoir participer au CS, afin d'avoir assez de spectateurs pour la finale et la distribution des prix.

Hansruedi Weinmann CTAMO: Si tous ceux de la classe 3 doivent participer au CS, on doit fixer des règles pour la taille des classes. Si ceci est rejeté, la CTAMO doit avoir le droit de faire des qualifications. Concernant l'aspect financier on pourrait organiser parallèlement un concours normal pour tous ceux de la classe 3.

Jean-Pierre Buol ne veut pas de règles variables mais fixes pour les directives d'admission au CS. Il plaide pour un grand événement dans une grande halle. Ce qui concerne une sélection éventuelle, il favorise des championnats régionaux. Résultant de ces championnats, les meilleurs pourraient participer au CS.

Philip Fröhlich propose d'introduire une liste ATP (comme au tennis) pour la classe 3 en considération des 10 meilleurs résultats. L'attribution de points dépendrait de la taille du peloton. Ceux qui viennent d'une classe inférieure pourraient participer avec 5 résultats. Les points obtenus sont divisés par le nombre d'épreuves évaluées. Dépendant de la taille du terrain, on décide combien de rangs de cette liste peuvent participer au CS.

Nadja Calabria SC Vaudoise regarde en arrière avec un peu de nostalgie aux temps des vieux CS ou même les teams de la classe 2 qui c'étaient qualifiés pouvaient participer. Tous ceux de la classe 3 devraient pouvoir participer au CS car c'est l'élite. Mais comme organisateur elle voit que ceci n'est pas possible. Dans quelques années dans la classe 3 il y aura 500, 600 teams. On ne trouvera plus d'organisateur pour organiser un tel événement. La CTAMO devrait alors aider les organisateurs avec des aides, des halles et aussi financièrement.

Pascal Mauroux SC Yverdon expose que les propositions du groupe de travail concernant une liste ATP seraient compatibles. Cette liste pourrait aussi être utilisée pour les qualifications du CM. L'élaboration serait une question de software. Il plaide que la CTAMO reçoit le droit de définir les critères de qualification dans une directive.

Philip Fröhlich: Dans les documents envoyés en allemand il y a quelques pages qui manquent. Il explique brièvement le mode de qualification qui pourrait par exemple être aussi la liste ATP et le principe de l'épreuve d'espoir : Pour la finale peuvent participer ceux qui se sont qualifiés directement et les meilleurs de l'épreuve d'espoir. 1ère épreuve ordre de départ par hasard, 2^{ème} épreuve ordre de départ à l'inverse de la liste des résultats de la 1^{ère} épreuve. Liste de résultat combiné de l'agility et du jumping. Le meilleur de cette liste est champion suisse.

Marco Mouwen est contre un champion suisse résultant d'une liste de combinaison, car ainsi la finale n'est plus intéressante. L'ambiance avec une seule épreuve d'agility est incomparable. Même pas comparable au CM. On pourrait faire aussi un champion suisse d'agility et un champion suisse de jumping. En plus il propose d'utiliser la liste ATP pour la régulation de la classe 3.

La demande de la CTAMO concernant le nouveau mode du CS 9.4.1 et 9.4.2 est approuvée avec 52 oui contre 46 non.

Philip Fröhlich remercie au nom du groupe de travail. Il demande le comité si sa proposition de la liste ATP va être intégrée dans le nouveau règlement.

Udo Wöhning répond que le comité va s'en occuper après avoir reçus une proposition élaborée.

Avec l'adoption du règlement concernant le CS, les demandes concernant le règlement du CS sont supprimées.

Demande CTAMO 9.5 CSPC modification du règlement

Pascal Peng Fräsy Dogs explique brièvement les modifications prévues. Le gambler est supprimé. Nouveau il y aura 3 épreuves : agility, jumping et estafette. 2.4.2 réduction des points malus pour les teams qui n'ont pas pris le départ. Abaissement du facteur de X2.0 à X1.4. Abaissement des points de pénalité dans l'estafette de 25 à 15 pour les teams qui n'ont pas pris le départ. Des espaces de mutation plus courtes 2.3.5. Changement de chien jusqu'à 1 semaine avant le concours. Mise en jeu du team de réserve jusqu'à la veille du concours. Changement de conducteur jusqu'au premier briefing. Evaluation optée des points de saison 2.4.3.

Les teams ont la possibilité de mettre en jeu un team de réserve pour l'estafette 2.4.1. L'importance de l'estafette concernant les points est abaissée 2.4.2. Le règlement de l'estafette a été précisé 2.4.1. Le nombre d'équipe par club = nouveau 6 au lieu de 5 équipes. Nouveau 45 au lieu de 40 finalistes. Les défenseurs du titre peuvent normalement faire des mutations si ils se sont qualifiés de nouveau. En plus il y a eu quelques petits ajustements du règlement. La CTAMO ne publie pas les résultats dans le Hunde et le Cyno.

Le règlement entre en vigueur avant la première épreuve de qualification en mai 2007. Les modifications seront publiées dans le Hunde et le Cyno.

le règlement révisé du CSPC est approuvé avec une large majorité.

Pascal Peng a accompagné le CSPS avec Udo Wöhning pendant 5 ans. Maintenant il démissionne et il présente ses successeurs Brigitta Gersbach et Renate Madöry. Il dit à l'assemblée que le CSPC a maintenant un propre site web sous l'adresse TKAMO-ASMV.ch.

Udo Wöhning remercie Pascal Peng pour son travail.

Modifications règlement d'agility FCI Lors du CM, la FCI a décidé des modifications dans le règlement d'agility, ceux-ci se trouvent dans les documents. La CTAMO fait la demande d'adopter les modifications de la FCI et de les intégrer dans le règlement d'agility.

Philip Fröhlich indique une faute dans le texte. La formulation choisie signifie qu'aux haies il n'y a plus aucunes fixations. On voulait dire: Seulement des fixations là où les barres doivent se trouver. Il y a déjà eu des essais avec le poids pour la balançoire défini dans les nouvelles règles. On a constaté que la balançoire bouge déjà à cause du vent, car elle est trop légère.

Marco Mouwen était présent à cette séance comme représentant suisse. On a décidé de mettre ces nouveaux poids car autrement les tous petits chiens sont en désavantage. Il propose de discuter sur cette règle. Pour le CM le nouveau poids entre en vigueur.

Philip Fröhlich remarque qu'il y a une faute de traduction concernant la fixation du tunnel souple. La sortie n'est pas déterminée mais fixée. Comment est-ce que le pneu qui s'ouvre est jugé si le chien le touche trop fort. .

Karl-Heinz Krause CTAMO a fait discuter ce problème lors de la séance des juges. Les juges ont décidé que dans cette situation ils ne donnent pas de faute (si le pneu doit être fait seulement une fois).

Philip Fröhlich a encore une question de compréhension concernant la combinaison.

Udo Wöhning précise qu'un chien qui refuse par exemple la deuxième haie de la combinaison et saute par dessus la troisième haie n'est pas éliminé, cependant il doit refaire toute la combinaison (refus).

Jean-Pierre Buol demande les personnes présentes s'il réalise que pour les clubs toutes ces modifications du règlement signifient beaucoup de frais. Tous les obstacles de contact ne sont plus valables. Les haies doivent être remplacées car elles ont plusieurs fixations. Il demande à l'assemblée de ne pas approuver ces modifications pour la Suisse.

Udo Wöhning explique que la CTAMO s'est occupé de ce règlement. Elle a décidé que les fournisseurs d'obstacles doivent à partir de maintenant vendre que des obstacles conformes à la FCI. Dans les clubs les « vieux » obstacles peuvent être utilisés avec un long délai de transition. Seul les obstacles qui signifient un risque de blessure pour les chiens doivent être supprimés très vite.

Jean-Pierre Buol assure qu'on peut aussi utiliser les haies avec plusieurs fixations jusqu'à ce qu'ils tombent en morceaux.

Fredi Surber est content du nouveau règlement, mais suggère de laisser la balançoire comme elle est définie dans le vieux règlement.

Demande Fredi Surber: La balançoire doit être construit de façon que le poids puisse être déplacé par fort vent pour empêcher qu'elle tombe sans chien.

Marco Mouwen: Pour le CS et le CM les obstacles sont utilisés selon la norme de la FCI. Dans les clubs on peut les laisser comme ils sont.

La demande de Fredi Surber est approuvée avec une large majorité.

La demande de la CTAMO d'approuver les modifications du règlement d'agility FCI (avec demande balançoire de Surber) et de l'intégrer dans le règlement d'agility est approuvée avec majorité.

Introduction 1.2.1 Définition de termes

La CTAMO fait la demande d'approuver les directives générales avec les suppléments correspondants.

Udo Wöhning explique sur demande de Jean-Pierre Buol quel est la fonction d'un juge arbitre. Cette explication sera aussi intégrée dans le règlement. En plus Udo Wöhning explique sur demande qu'un « Open » est une épreuve toute normale pour les classes réunies d'une catégorie A-3.

La demande de la CTAMO est approuvée.

Temps de parcours standard 2.4

Cypat'agil fait la demande de supprimer la nouvelle proposition concernant le temps de concours standard et de garder l'actuelle formulation. Il propose de fixer une limite supérieure du temps de concours standard qui joue automatiquement si tous les chiens vites sont éliminés. Jean-Pierre ne veut pas que le temps de concours standard et la méthode soient changés chaque année.

Isabelle Buol Cypat'agil propose de fixer dans le règlement pour les classes 2 et 3 des mètres minimum par seconde.

Philip Fröhlich prend en considération que le thème du temps de concours standard ne peut pas être considéré isolé des critères de passage en classe supérieure et relégation.

Fredi Surber trouve l'évaluation avec le coefficient pas bien car souvent des chiens lents gagnent. Le juge doit décider.

Martin Eberle Micro Dogs trouve que le problème est à cause des pelotons trop petits. On devrait travailler pas au coefficient mais à la taille du peloton.

Marco Mouwen fait la demande d'introduire en plus du coefficient une sécurité sur la base du temps de concours standard moyen d'une année.

Philip Fröhlich ne veut pas supprimer un bon règlement à cause de quelques fugeurs.

Demande Marco Mouwen: Le temps de concours standard est évalué pour la classe 2 et 3 comme jusqu'à présent avec un coefficient. Le temps de concours standard ne doit jamais s'éloigner par catégorie et classe de 10% du temps de concours standard moyen de la dernière année.

Fredi Surber fait la demande verbalement que le juge fixe le temps de concours standard.

La demande GWS No 2 concernant le temps de concours standard est retirée.

Cypat'agil est d'accord avec la demande de Marco Mouwen et retire sa demande.

La demande de Fredi Surber est rejetée.

La demande de Marco Mouwen pour l'évaluation du temps de concours standard est approuvée avec une large majorité.

La demande de la CTAMO concernant le temps de concours standard est rejetée.

2.4 Chronométrage électronique

Cypat'agil fait la demande de prescrire pour toutes les épreuves officielles (agility et jumping) pour toutes les classes un chronométrage électronique.

La demande de Cypat'agil est rejetée.

La demande de la CTAMO concernant le chronométrage électronique est approuvée.

Règlement d'agility 8.1 Catégories des chiens selon leur hauteur au garrot

Cypat'agil fait la demande No 10 de modifier la catégorie des chiens selon leur hauteur au garrot pour large à partir de 47 cm, medium 37-46.9 et small plus petit que 37cm, ceci contrairement au règlement de la FCI.

Cypat'agil ajourne sa demande à cause du temps avancé.

8.2.1 Valeurs indicatives

Mario Bonetti constate que l'assemblée veut garder les valeurs indicatives mais qu'on n'a pas encore décidé comment ils seront déterminées.

Cypat'agil fait la demande de valeurs indicatives fixes pour la classe 3.

La CTAMO fait la demande de valeurs indicatives dans un rapport des licences actives (1 à 3 à 5).

GWS retire sa demande.

Hansruedi Weinmann fait au nom du **SKG Zürich** la demande de supprimer les valeurs indicatives car la CTAMO peut contrôler le nombre de participants au CS. Le reste peut être réglé avec des règles pour le passage à la classe supérieure et la relégation.

La demande SKG Zurich de supprimer les valeurs indicatives est rejetée.

La demande de Cypat'agil pour l'introduction de valeurs indicatives fixes est rejetée

La demande de la CTAMO concernant les valeurs indicatives dans un rapport des licences actives est approuvée.

9.1 Concours lors de concours d'agility

La CTAMO fait la demande d'introduire des concours officiels pour oldies et enfants (juniors). Les enfants devraient pouvoir participer à des concours adéquat à leur âge.

Marco Mouwen a trouvé dans le règlement une faute de traduction. Dans le règlement en anglais il est écrit dans une ligne droite d'élan et pas dans une ligne droite géométrique concernant le pneu et le saut en longueur.

Udo Wöhning va intégrer la modification dans le règlement.

La demande de la CTAMO d'introduire une classe oldies et une classe junior est approuvée.

SKG Zurich fait la demande d'augmenter l'âge de la classe oldies à plus de 6 ans et de laisser le slalom dans le parcours.

Karl-Heinz Krause précise que cela ne veut pas dire qu'on doit participer à partir de 6 ans dans la classe oldies, mais qu'on peut y participer à partir de cet âge. Les chiens qui participent dans la classe oldies ne peuvent plus participer dans l'autre classe ouverte.

La SKG Zürich retire la demande concernant l'âge, mais garde la demande concernant le slalom.

Andreas Kamer Big Paws fait la demande suivante: L'âge des chiens est à partir de 8 ans. La liste de résultat doit être faite et le résultat doit être inscrit dans le cahier de travail.

La demande SKG Zürich de garder le slalom dans le parcours est approuvée.

La demande Big Paws de l'âge du chien à 8 ans, de faire une liste de résultat de l'inscrire dans le cahier de travail est approuvée.

8.3.1 Passage en classe supérieure

Cypat'agil fait la demande 12 : Les résultats exigés doivent être obtenus dans l'espace de 12 mois. Dans un peloton de jusqu'à 19 teams, seulement les rang 1 et 2, dans un peloton de jusqu'à 9 teams seulement le premier rang peuvent passer en classe supérieure.

SKG Zürich fait la demande de garder la vieille règle.

Philip Fröhlich ajoute que le groupe de travail a aussi élaboré cette proposition. La CTAMO doit recevoir l'autorisation de directives concernant ce thème. Il voulait en plus rendre la règle plus difficile, dans un peloton avec moins de 5 teams personne a le droit de passage en classe supérieure.

Demande Philip Fröhlich: On peut passer de la classe A à 1 avec 5 TB 0, après plus de possibilité de passage en classe supérieure facultative. On doit passer en classe supérieure avec 3 TB 0 sur les 3 premières places dans les premiers 10% du peloton.

Pascal Peng dit que la CTAMO propose de fixer les critères pour le passage en classe supérieure avec des directives annuelles. L'assemblée doit décider si la CTAMO obtient cette autorisation de directive ou si les directives sont fixées maintenant. Si ceci est déterminé maintenant, la CTAMO perd un moyen de régulation pour les valeurs indicatives.

Philip Fröhlich est du même avis que Pascal Peng. Le groupe de travail trouve que si la CTAMO perd l'autorisation de directives, les valeurs indicatives doivent être biffées dans le règlement et que la responsabilité est chez l'assemblée.

Carola Vitorio: La demande remise par écrit du GWS est encore valable. En plus elle explique qu'elle trouve bien si la possibilité du passage facultative de la classe A en 1 est rendue plus difficile avec 5 x TB 0. Elle est contre qu'il n'y aura plus de passage facultatif de la classe 1 à 2.

Pascal Peng propose un mixe. La gradation en pourcentage est très bien. Il propose de le déterminer dans le règlement. Le nombre de rang qu'on doit obtenir devrait être laisser le devoir de la CTAMO avec des directives.

Demande Pascal Peng: On peut passer de la classe A à 1 après un certain nombre de TB 0. Le nombre de classement est fixé par la CTAMO. Le passage facultatif dans la classe 2 n'est pas possible.

La demande du SKG Zürich est retirée.

La demande de Philip Fröhlich est retirée en faveur de la demande Pascal Peng.

Jean-Pierre Buol constate encore une fois que la demande de Cypat'agil ne limite pas le passage dans la classe 2.

La demande de Cypat'agil concernant la durée de temps pour un passage en classe supérieure de seulement 12 mois est rejetée.

La demande de Cypat'agil avec un droit de passage fixe en classe supérieure selon la taille du peloton est rejetée.

La demande de Pascal Peng est approuvée

8.3.3 On doit passer en classe supérieure

Demande Pascal Peng Pour toutes les classes est valables : On doit passer en classe supérieure avec un certain nombre de classement avec la qualification TB qui se trouve dans les premiers 10% des personnes qui prennent le départ et au maximum rang 3. Le nombre des classements est fixé par la CTAMO à l'aide de directives.

M. Robert Berger allemand Suisse veut que le nombre de classement soit fixé.

Lita Reis explique que la CTAMO fixe le nombre de classement. Cela peut changer chaque année.

Jean-Pierre Buol indique que le Cypat'agil a fait une demande concernant le passage facultatif et obligatoire. Les 12 mois sont rejetés. On doit encore voter sur la formulation du terme obligatoire. C'est-à-dire ils veulent garder les vieilles règles. Jusqu'à 9 teams le premier rang peut passer en classe supérieure, jusqu'à 19 teams le 1^{er} et 2^{ème} rang, à partir de 20 teams les rangs 1-3.

La demande de Cypat'agil est rejetée.

La demande de Pascal Peng est approuvée.

8.3.4 Relégation

La demande par écrit du GWS concernant la relégation est rejetée.

Jean-Pierre Buol désire de voter sur la demande No 12 de Cypat'agil concernant « les vieilles règles de relégation sont gardées » sans les modifications proposées concernant la durée de confirmation et de la taille du peloton.

La demande de Cypat'agil « les vieilles règles sont gardées » est approuvée.

Jean-Pierre Buol fait la demande d'ordre d'interrompre à ce point l'assemblée.

La demande d'ordre d'interrompre l'assemblée est rejetée.

9.3 Championnat de monde FCI

Cypat'agil demande No 14 « Les directives restent inchangées dans le règlement d'agility jusqu'aux deux demandes suivantes »

Cypat'agil demande No 15 concernant 9.3.3.6 al 1 phrase 2 « Dans chaque catégorie au moins 4 teams sont sélectionnés »

Jean-Pierre Buol explique qu'ainsi le sujet du team de réserve est supprimé, ceci menait toujours à des discussions désagréables.

Cypat'agil demande No 16 concernant 9.3.4 al. 1, phrase 4 « Les frais pour la participation au CM et la préparation est pris en charge par la CTAMO » au lieu de la vieille directive : La prise en charge des frais pris en charge par les membre de l'équipe nationale est déterminé par la CTAMO chaque année lors du budget et publié à temps.

Toni Hürbin entraîneur de l'équipe nationale agility est contre une participation fixe de 4 teams par catégorie. Les meilleurs doivent participer au CM et pas celui qui est team de réserve. Jusqu'au jeudi soir avant le CM la composition de l'équipe doit être annoncée. Si après ce temps quelqu'un n'est plus disponible, l'équipe ne peut pas participer malgré la présence du team de réserve.

La demande No 15 de Cypat'agil concernant au moins 4 teams dans chaque catégorie est rejetée.

La demande No 16 de Cypat'agil concernant les frais des participants au CM est approuvée.

Championnats internationaux d'agility

1. Championnats de monde de la FCI

SKG Zürich fait la demande qu'un conducteur peut conduire plus qu'un chien dans la même catégorie et pas comme proposé par la CTAMO seulement un chien dans différentes catégories.

ATE Microdogs fait la demande qu'un conducteur peut participer avec plus qu'un chien, cependant avec seulement 2 chiens au maximum dans la catégorie large et un chien dans la catégorie medium et small.

Martin Eberle soutient la demande Microdogs. Si un conducteur termine les qualifications avec une qualification avec plusieurs chiens, il a prouvé qu'il est capable de participer aussi au CM avec 2 chiens. La déclaration que beaucoup de conducteur doit pouvoir participer au CM n'est pas un argument car les meilleurs teams doivent représenter la Suisse lors d'un CM.

Isabelle Buol propose de ne pas changer le règlement mais de laisser aux entraîneurs de l'équipe la liberté de laisser participer des conducteurs avec plusieurs chiens.

Renate Madöry ne veut pas fixer les catégories, même dans les medium et small un conducteur peut participer avec plusieurs chiens.

Toni Hürbin est d'accord que les conducteurs (qui se sont qualifiés dans les premier 30%) peuvent participer avec plus qu'un chien une fois dans l'épreuve individuelle et avec l'autre chien dans l'équipe.

Mario Bonetti explique que les entraîneurs de l'équipe fixent qui participe quand et où. Donc les conducteurs peuvent participer sans problème au CM avec plus qu'un chien.

Demande Toni Hürbin: Chaque conducteur peut – égal dans quelle catégorie – participer avec au maximum deux chiens s'il a rempli les critères de qualification.

Nouvelle demande Martin Eberle Microdogs: Par conducteur il est possible de participer aux qualifications du CM avec plusieurs chiens dans les trois différentes catégories et donc de se qualifier avec plusieurs chiens pour le CM.

SKG Zürich retire sa demande.

La demande de Toni Hürbin est approuvée.

La demande de Microdogs (Martin Eberle) est rejetée.

2. Championnats internationaux

La CTAMO fait la demande de modifier le règlement AWC afin d'avoir ainsi la possibilité d'envoyer des teams à différents championnats internationaux (AWC, EO etc.)

Marco Mouwen remarque que le règlement de la FCI ne contient pas seulement des modifications d'obstacles. Il contient nouveau un supplément très important concernant le EO. Le comité central de la FCI a pour la première fois autorisé que pendant un concours international non seulement les chiens de race mais aussi les chiens sans papiers peuvent y participer. La FCI a déjà demandé si chaque pays est prêt d'organiser les sélections correspondantes afin que les meilleurs chiens puissent y participer. Afin que le EO soit sur un haut niveau, beaucoup de pays doivent envoyer leurs meilleurs chiens.

Udo Wöhning explique que la CTAMO va décider lors de la prochaine séance comment continuer avec le AWC ou le EO.

La demande de la CTAMO concernant les championnats internationaux est approuvée.

Directives générales 10. Sanctions et 111. plaintes dans le règlement d'agility

La demande de la CTAMO est approuvée.

Forme du nouveau règlement de concours

(Cette demande de la CTAMO a été retirée sur demande de Mario Bonetti)

Jean-Pierre Buol explique encore une fois la demande de Cypat'agil qui veut séparer les règlements des trois disciplines sportives. Il craint qu'un règlement commun deviendrait impénétrable et que la SCS et le comité central pourraient plus intervenir dans les disciplines sportives. La responsabilité pour nos disciplines sportives et les finances devraient être auprès des disciplines individuelles. Il fait la demande de mener les règlements séparément avec les modifications décidées aujourd'hui.

Udo Wöhning explique le suivant: N'importe pour quel règlement nous nous prononçons, la souveraineté des finances sera toujours auprès de la SCS. Nous voulons seulement réunir les directives générales. Les règlements sont autonomes même s'ils sont mis dans la même œuvre. Même les modifications de règlements seront traitées de la même façon que jusqu'à maintenant. L'avantage de la nouvelle forme est que les directives générales valables pour toutes les trois disciplines sportives sont mises dans le même chapitre et donc ne doivent pas être modifiées trois fois.

Oski Tschupp veut terminer la discussion. Ici dans la salle se trouvent des personnes adultes qui peuvent très bien prendre une décision. La CTUS prouve qu'un règlement commun fonctionne très bien depuis 20 ans.

Philip Fröhlich fait la demande d'ordre de séparer les structures. En premier on devrait clarifier le contenu. Puis on pourrait discuter de la forme.

La demande de Philip Fröhlich est approuvée.

4.1 Inscription d'un concours

Demande No 2 Cypat'agil veut supprimer l'autorisation des concours par la CTAMO.

Jean-Pierre Buol explique que ce n'est pas bien si c'est la CTAMO et non le marché qui règle les concours. Chaque club devrait pouvoir organiser son concours dans la limite du règlement à libre disposition.

La demande de Cypat'agil est approuvée.

Sur contestation de Brigitta Gersbach le texte « au moins 10 semaines avant la date du concours » est modifié – avec l'accord de Cypat'agil – à « au moins 10 semaines avant la clôture des inscriptions ». Cette modification est nécessaire afin que le secrétariat ait assez de temps de travailler les inscriptions et de les publier.

5. Admission aux concours

Demande No 3 Cypat'agil raccourcit le paragraphe 3 de la phrase : Le club organisant le concours a le droit d'envoyer des réponses négatives et supprime le droit de directive de la CTAMO concernant les admissions aux concours.

Jean-Pierre Buol veut qu'aussi ici le marché joue. Chaque organisateur doit décider lui-même comment il traite ces clients.

La demande de Cypat'agil est approuvée.

6.1.1 Chiens avec des documents de pedigree reconnus par la SCS/FCI

Demande No 4 Cypat'agil supprime l'avant-dernière phrase « les chiens avec un document de pedigree d'une association nationale reconnue par la FCI doivent être auparavant inscrits dans le LOS ». La dernière phrase devrait être : Le numéro du document de pedigree de la FCI est inscrit dans le cahier de travail.

Udo Wöhning explique que les chiens qui participent au CM doivent être inscrits dans le livre des origines de l'association nationale au moins 1 an avant le CM.

Marco Mouwen explique que ce règlement a été introduit car dans divers pays les teams avaient triché, les teams ne participaient pas aux concours de leur propre pays.

La demande de Cypat'agil est approuvée.

6.1.2 Chiens sans ou avec des documents pedigree pas reconnus par la SCS/FCI

Demande No 5 Cypat'agil est d'accord avec le texte de la CTAMO, mais demande le supplément : Chaque conducteur peut demander une licence pour plusieurs chiens sans papiers.

Udo Wöhning explique concernant cette demande que l'assemblée des délégués de la SCS va décider de cela.

La demande de Cypat'agil est approuvée.

6.2 Licence

Demande No 6 Cypat'agil modifie le dernier paragraphe avec le texte suivant: Le montant de la taxe de la licence est sur demande de la CTAMO fixé par la CTAMO. Ce montant doit être destiné fixe pour l'agility.

Philip Fröhlich est persuadé que cette demande va être rejetée par le CC. La CTAMO pourrait aborder la question « compte secondaire autonome » auprès de CC qui devrait soutenir ceci à l'assemblée des délégués de la SCS :

La demande de Cypat'agil est approuvée.

7.1 Sanctions

Demande SKG Zürich concernant le passage concernant les chiens agressifs. La formulation est trop vague. La situation devrait être décrite plus exacte afin que les chiens avec beaucoup d'instinct ne soient pas classés comme agressifs.



TKAMO
CTAMO

Technische Kommission Agility Mobility Obedience
Commission technique Agility Mobility Obedience
Commissione tecnica Agility Mobility Obedience

Udo Wöhning explique que toute une armée est en train de définir le chien agressif. Le texte présenté ici est la formulation de la SCS.

La demande de SKG Zurich est rejetée.

Demande No 7 Cypat'agil propose de limiter les frais pour un recours contre une sanction à maximum à Fr. 500.- au lieu de Fr. 1000.-.

La demande de Cypat'agil est rejetée.

Demande A Cypat'agil: Les directives générales Agility Mobility Obedience sont réglées dans des règlements séparés ; les directives générales communs sont supprimées.

La demande de Cypat'agil est rejetée.

Donc aussi la demande B: « Agility est réuni dans un seul règlement » est rejetée.

La demande de la CTAMO de réunir tous les règlements dans un seul œuvre est approuvée.

La demande de la CTAMO : Les directives générales sont intégrées dans les règlements actuels est approuvée.

Délai d'entrée en vigueur

Udo Wöhning va regarder la question avec le bureau de droit de la SCS. Si celui-ci avait des doutes, le nouveau règlement entrera en vigueur le 1.7.2007 avec exception du règlement de la FCI et des directives concernant l'équipe nationale. D'autres exceptions seront annoncées par la CTAMO.

La demande de la CTAMO est approuvée.

Oberwil, 25.1.2007 Heidi Erhart